

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
BUDGET PRINCIPAL
2025**

Sous-domaine :

**Virements
de crédits**

OBJET :

**Décision
modificative n° 6**

N° 53/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 20 Octobre à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 13 Octobre 2025

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER – Jean MAURY – Emmanuel COULONVAL – Véronique BROUSSE – François DUVERT – Véronique MARCAILLOU – Stéphane AZEMA – Joëlle LEVEJAC – Christophe FOURES.

Absents excusés : Christine SANCHEZ, Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Mr Michel GREFFIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier a voté le Budget Primitif lors de la séance du **31 Mars 2025**.

Les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet le virement de crédits budgétaires.

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2135 – 21 – 324 Rénovation salle polyvalente	+ 8 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux écoles primaires	- 8 000 €		

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire est invité à délibérer afin de :

- **VOTER** la présente décision modificative et intégrer les crédits dans le budget de la commune.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain MARTY

